

Diatopismes et degrés de normativité dans le discours sur le français en Belgique au tournant du 21^e siècle. Analyse d'une chronique de langage de Cléante

Franz Meier
Université d'Augsbourg

Introduction

Les diatopismes du français en usage en Belgique, souvent appelés *belgicismes*, ont toujours joué un rôle central dans la discussion sur la légitimité de la langue des Belges francophones. L'évolution de ce débat est souvent retracée à travers la publication d'inventaires et de dictionnaires différentiels (Pöll 2005). De nos jours, ces ouvrages ne considèrent généralement plus les emplois belges comme des fautes à corriger, ce qui a pourtant été le cas pendant longtemps, mais plutôt comme des spécificités linguistiques à décrire (Paveau et Rosier 2008)¹. Une autre partie essentielle, mais peu abordée, du discours sur les diatopismes belges s'effectue par l'intermédiaire de la presse écrite, et notamment par le genre qu'est la chronique de langage, ensemble de textes (appelés *billets*) dans lesquels sont commentés les usages que font les locuteurs de la langue (Gagné *et al.* 2004 ; Remysen 2005)². Dans cet article, nous nous proposons d'analyser comment les usages propres à la variété belge de français sont traités dans une des chroniques de langage rédigée par Cléante dans le quotidien belge *Le Soir*.

¹ Les titres de ces ouvrages témoignent par ailleurs des différentes interprétations qu'a connues la notion de belgicisme depuis sa première apparition au début du XIX^e siècle, comme le montrent par exemple la *Chasse et Nouvelle chasse aux belgicismes* (Hanse *et al.* 1971 et 1974) et, quelques années plus tard, les *Belgicismes de bon aloi* (Doppagne 1979). Dans la mesure où le terme *belgicisme* est fortement polysémique (Goosse 1977 ; Pohl 1985), nous ne l'utilisons pas, préférant parler de particularismes ou de diatopismes du français en usage en Belgique.

² Selon Remysen (2005 : 271), une chronique de langage « est diffusée périodiquement sous forme de rubriques dans les médias écrits (articles de journal ou de revue) ou électroniques (émissions de radio ou de télévision). La chronique est signée par une même personne, physique ou morale, à laquelle on reconnaît une compétence en matière de langage ».

Cléante est le pseudonyme utilisé par Louis Chalon, qui, en raison de sa longue carrière comme chroniqueur entre 1987 et 2015, a marqué le discours de référence récent sur la langue française en Belgique. Après avoir dressé un portrait général de la tradition belge de la chronique de langage, nous présenterons brièvement Louis Chalon et son travail de langagier³. À partir d'une grille d'analyse proposée par Remysen (2009 et 2011), nous examinerons ensuite la description et l'évaluation que fait Cléante des usages qu'il présente comme ayant cours dans la langue des Belges francophones.

1. La tradition belge de la chronique de langage

Les chroniques de langage sont nombreuses et existent de longue date dans la presse écrite belge francophone (Klinkenberg 1985 et 2000 ; Pohl 1975). Parmi les premiers chroniqueurs, Joseph Deharveng (*La Jeunesse*) était l'un des plus importants au début du xx^e siècle et a été suivi notamment de Philippe Baiwir (*Le Soir*), de Fernand Desonay (*Pourquoi Pas ?*), de Maurice Grevisse (*Le Moustique* et *La Libre Belgique*) et de Joseph Hanse (*Revue des postes belges*). Ces chroniqueurs étaient porteurs du discours puriste belge, axé essentiellement sur le modèle hexagonal, et ont fait partie intégrante d'un mouvement de rectification langagière qui a culminé au début des années 1970, caractérisé par les fameuses *Chasse* et *Nouvelle chasse aux belgicisms* (1971 et 1974). La vague suivante de chroniqueurs, représentée entre autres par Albert Doppagne (*Le Soir*), André Goosse (*La Libre Belgique*) et Henri Landroit (*Le Ligueur*), a certes été influencée par le courant prescriptif et puriste des décennies précédentes, mais a progressivement évolué vers une approche plus descriptive de la langue, comme c'est le cas des inventaires (par exemple *Belgicisms. Inventaire des particularités lexicales du français en Belgique* (Bal et al. 1994)) et des dictionnaires différentiels (par exemple *Dictionnaire du français de Belgique* (Delcourt 1998-1999) et *Dictionnaire des belgicisms* (Francard et al. 2010 et 2015)). De nos jours, la tradition de la chronique se maintient, comme en témoignent les rubriques de Jacques Mercier (*La Libre Belgique* et *Plus Magazine*), de Jean-Paul

³ Par *langagier*, nous entendons, comme au Québec, les professionnels dont le travail est en lien avec la langue, comme des rédacteurs, des terminologues, des traducteurs ou des lexicographes.

Vasset alias Zapf Dingbats (*L'Avenir du Luxembourg*) et, tout récemment, de Michel Francard (*Le Soir*), qui proposent elles aussi une analyse neutre des pratiques langagières.

La publication continue de chroniques de langage montre le grand intérêt qu'accorde le public à ces rubriques, ce qui se manifeste aussi par le fait que certains chroniqueurs entrent en interaction avec leurs lecteurs. Par exemple, Doppagne, Goosse et Grevisse répondent, dans une section s'apparentant à un courrier des lecteurs, à des questions d'ordre linguistique qui leur ont été posées. La dimension interactive augmente d'autant plus aujourd'hui que la version en ligne des chroniques, de plus en plus fréquente, permet le déplacement des discussions sur la plateforme web des journaux et dans les médias sociaux. Le succès des chroniques en Belgique francophone s'explique aussi en partie par le rapport parfois conflictuel qu'entretiennent les locuteurs avec leur variété de langue. En effet, cette communauté a longtemps fait preuve d'un sentiment d'insécurité linguistique⁴ qui, largement alimenté par le mouvement de correction langagière, se manifeste en particulier par la reconnaissance du français de France comme variété de référence, modèle linguistique qui, malgré le peu de distance réelle avec le français de Belgique, semble rester inaccessible (Lafontaine 1991 ; Moreau *et al.* 1999). Même si ce sentiment d'insécurité linguistique demeure, on observe plus récemment une tendance à l'autonomisation par rapport au modèle hexagonal, et plus encore parisien (Moreau *et al.* 1999), surtout parmi les jeunes (Francard et Franke 2002), et une valorisation de certains diatopismes belges, notamment pour ce qui est des particularités lexicales (Francard 2017)⁵. Dans le domaine phonique, les francophones belges identifient comme leur norme la variété pratiquée par les milieux belges socioculturellement privilégiés (Moreau *et al.* 1999), cependant que les spécificités d'ordre phonétique des autres groupes sociaux restent généralement stigmatisées (Hambye et Francard 2008).

Si le genre qu'est la chronique de langage existe aussi dans plusieurs autres régions de la francophonie (Osthus 2015 ; Visser 2015), notamment au Québec (Remysen 2009), la tradition belge se

⁴ Nous suivons ici la définition d'insécurité linguistique proposée par Francard (1997).

⁵ Francard (2017) souligne plus spécifiquement que nombre de Belges francophones perçoivent aujourd'hui l'ouverture des dictionnaires généraux de la langue française aux emplois belges comme une reconnaissance de leurs particularités lexicales.

démarque avant tout par le profil sociodémographique de ses chroniqueurs. Ceux-ci ne sont pas seulement des locuteurs dits profanes ou des écrivains intéressés par des questions linguistiques, mais sont très souvent des grammairiens, des lexicographes ou des linguistes qui disposent d'un haut degré de savoirs spécialisés en sciences du langage (Osthus 2006). Ainsi, s'il existe certes des chroniqueurs puristes en Belgique, ils apparaissent « comme plus tolérants que leurs contemporains français, et leurs positions se fondent souvent sur des informations linguistiques plus riches et davantage contrôlées » (Klinkenberg 1995 : 745). Par exemple, Grevisse tient indéniablement des positions linguistiques conservatrices, mais il formule également une critique prudente d'un purisme exagéré (Schwarze 1977).

Malgré leur rôle important dans le discours public sur la langue, les chroniques belges restent un objet de recherche à exploiter plus en détail⁶. Si certains auteurs les mentionnent parfois pour décrire globalement la genèse de la situation sociolinguistique en Belgique francophone (Klinkenberg 1985, 1995 et 2000) et celle de la linguistique populaire dans les pays francophones (Osthus 2006 ; Patzelt 2015 ; Paveau et Rosier 2008) ou encore pour circonscrire plus largement le genre qu'est la chronique de langage (Ayres-Bennett 2015 ; Schwarze 1977), peu de travaux sont consacrés à une analyse détaillée du contenu des chroniques belges. Parmi ceux-ci, on note uniquement ou presque ceux de Lieber (1986 ; voir aussi Lieber 1990) portant sur les recueils *Problèmes de langage* (1961-1970), qui rassemblent les billets de chronique de Grevisse publiés dans *La Libre Belgique* entre 1955 et 1966, de même que quelques mémoires de 2^e cycle qui inventorient et analysent certaines chroniques publiées entre 1954 et 1979 (Bourgeois 1981 ; De Coster 1981 ; Deroo 1981 ; Fremaut 1982 ; Neefs 1980 ; Piccavet 1980 ; Poorters 1982 ; Terryn 1980).

⁶ Cet objet d'étude devrait également être envisagé comme révélateur d'éléments qui ne sont pas uniquement liés à des questions de norme linguistique. C'est le cas de notre recherche qui, au-delà de cet article, s'inscrit dans un projet plus large dont le but est de constituer une base de données à partir de chroniques belges rédigées par différents chroniqueurs et publiées des années 1950 jusqu'à aujourd'hui, ce qui permettra de décrire de façon plus détaillée l'évolution du genre de la chronique de langue en Belgique francophone.

2. Louis Chalon et son travail de langagier

À l'image de nombreux autres chroniqueurs belges, Chalon œuvre d'abord dans le milieu langagier. Romaniste de formation et docteur en littérature espagnole médiévale, il est maître de conférences émérite à l'Université de Liège, où il a été, entre autres, chef du service de didactique de l'espagnol et du français. Né à Liège en 1938, Chalon fait également preuve d'un fort engagement pour la protection et la promotion des langues régionales de Wallonie. Auteur de plusieurs recueils de nouvelles publiés en wallon, il a été longtemps membre du Conseil des Langues régionales endogènes.

Néanmoins, Chalon est surtout connu pour ses chroniques de langage publiées dans *Le Soir*, un des quotidiens généralistes francophones les plus lus en Belgique. Inspiré par la chronique de son professeur Fernand Desonay et animé par le souci d'interpeler un grand public à des questions linguistiques (Schwilden 1991), Chalon est un chroniqueur très productif : au total, il signe 4598 courts billets⁷ parus dans quatre chroniques différentes qui traitent des difficultés de la langue française, des diatopismes du français en usage en Belgique et des emprunts à l'anglais. Un nombre important de billets issus de deux chroniques ont aussi été publiés sous forme de recueils (voir tableau 1).

Chroniques de langage	Recueils de chroniques de langage
1987-1990 : « Au bout de la langue » (<i>Le Soir</i> , 273 billets)	1990 : <i>Au bout de la langue : 333 chroniques langagières</i> (= <i>Marche Romane</i> , XL/1-4 (1990)). 2000 : <i>Tours et expressions de Belgique. Prononciation, grammaire, vocabulaire</i> , Bruxelles : Duculot.
1990-2015 : « En bons termes » (<i>Le Soir</i> , 2662 billets)	
1990-2010 : « Tours de Belgique » (<i>Le Soir</i> , 1066 billets)	
1992-2015 : « Chroniques anglaises » (<i>Le Soir</i> , 597 billets)	

Tableau 1 : Publications de Louis Chalon alias Cléante

Chalon est aujourd'hui considéré comme un chroniqueur plutôt « bienveillant » (Paveau et Rosier 2008 : 93) qui se veut « calme et sage dans son propos » (Gauthier 2015 : 55), d'où le choix de son

⁷ La longueur moyenne des billets ne dépasse généralement pas 600 caractères.

pseudonyme Cléante, d'après le nom d'un personnage posé dans une pièce de Molière. Si Chalon se présente à la fin de sa carrière comme un « observateur de la langue » (Cléante, cité dans Gauthier, 2015 : 55) qui adopte un ton conciliant, ses activités de chroniqueur commencent dans un contexte sociolinguistique où le discours sur la langue est encore marqué par une phase de transition entre purisme et description. Ainsi, Cléante fait initialement preuve d'une visée prescriptive, voire correctrice, comme le montre le premier billet de sa chronique « Au bout de la langue » :

Sous ce titre, vous trouverez dorénavant ici, deux fois par semaine, un court billet signé Cléante, pseudonyme derrière lequel se dissimule par humilité un éminent docteur en philosophie et lettres qui épinglera les principales fautes d'orthographe et de langue que nous et vous commettons régulièrement. Puissiez-vous prendre intérêt et plaisir à voir ainsi corrigées et commentées avec humour ces erreurs, solécismes et autres barbarismes qui entachent notre belle langue. Car, si l'on doit admettre que la « vie d'une langue, ce sont ses fautes... sinon nous parlerions tous latin » (pour citer un autre éminent professeur d'université), nous sommes néanmoins nombreux – les lettres que vous nous écrivez à ce sujet en témoignent ! – à être convaincus qu'il faut conserver à notre langue sa clarté et sa précision pour qu'elle remplisse son rôle premier : nous permettre de nous bien comprendre. (Cléante, « Au bout de la langue », 15 juin 1987)

Malgré ce souci de renseigner les lecteurs sur le modèle normatif du français, Cléante a aussi à cœur les spécificités de la langue des Belges francophones, attitude qui se distingue du purisme excessif des années 1960-1970 et qui témoigne d'une certaine volonté d'affirmation identitaire par rapport aux autres communautés francophones. Pour lui, le terme *belgicisme* n'évoque donc plus une « condamnation rigoureuse », mais « ne constitue [...] qu'une précision de géographie linguistique » (Cléante 2000 : 8). Dans un même ordre d'idées, Cléante débute sa chronique « Tours de Belgique » avec un plaidoyer pour la variation linguistique dans l'espace francophone et applaudit à l'intégration croissante d'emplois non hexagonaux, et notamment belges, dans les ouvrages de référence usuels du français⁸ :

⁸ Il est révélateur du contexte sociolinguistique belge que l'ouverture de Cléante envers les emplois belges dès le premier billet de sa chronique ne soit pas approuvée par tous ses lecteurs : « À peine, en 1990, avais-je entamé la publication dans *Le Soir*

Longtemps, trop longtemps, lexicographes et grammairiens n'ont eu d'yeux que pour le français de France, et en particulier pour celui de Paris. Les temps ont heureusement changé, et les dictionnaires s'ouvrent largement aujourd'hui aux mots et aux usages de tous les pays de la francophonie.

Attentif, depuis toujours, aux particularités du français de nos provinces, je leur consacrerai désormais un billet hebdomadaire sous le titre *Tours de Belgique*. Ma chronique habituelle, *En bons termes*, poursuivra bien sûr son petit bonhomme de chemin au rythme de deux parutions par semaine. (Cléante, « Tours de Belgique », 3 juillet 1990)

En somme, entre prescriptivisme et ouverture à la variation diatopique, les pratiques discursives du chroniqueur et le traitement qu'il propose des emplois abordés semblent variés et complexes, comme le soulignent Paveau et Rosier (2008 : 93) : « Cléante se réfère au discours normatif sur la langue, aux sentiments des usagers, à des usages attestés. Il avoue ses méconnaissances sur telle ou telle question, il décrit, atteste, compare, conseille, condamne ou non, bref il illustre une série de pratiques de discours symbolisant l'honnête homme de la langue. » Considérant la diversité des approches préconisées par Cléante dans ses chroniques, on peut se poser la question de l'homogénéité des conceptions que véhicule le chroniqueur à propos des emplois en usage dans la variété belge de français. Autrement dit, malgré l'attitude plutôt positive dont fait preuve Cléante, du moins à première vue, envers les diatopismes belges, nous cherchons à examiner si la démarche du chroniqueur se fonde sur des principes descriptifs cohérents ou s'il établit, au contraire, une certaine hiérarchie normative entre les différents emplois belges traités.

3. La grille d'analyse des discours sur la langue de Remysen (2011)

Pour étudier le fonctionnement du discours de Cléante, nous nous sommes inspiré d'une grille d'analyse que Remysen a conçue pour analyser un corpus de billets portant sur des emplois québécois et

des billets regroupés ici [dans le recueil *Tours et expressions de Belgique. Prononciation, grammaire, vocabulaire*] qu'un lecteur m'accusait d'"inventer un français de Belgique qui serait différent du français de France, ce qui est ridicule". Ce lecteur se trompait. Je n'invente rien, il me suffit d'ouvrir tout grands les yeux et les oreilles. » (Cléante 2000 : 11)

publiés dans une trentaine de chroniques de langage au Québec aux XIX^e et XX^e siècles (Remysen, 2009, 2010 et 2011). Cette grille constitue une modification du modèle de l'Imaginaire linguistique (IL) développé par Houdebine (2002a ; voir aussi Houdebine-Gravaud 2002), qui, en reprenant et en élargissant la typologie des normes proposée par Rey (1972), se propose de rendre compte de la complexité des rapports qu'entretiennent les « sujets à la langue et à ses usages » (Houdebine 2002b : 7). Pour Remysen (2011), l'intérêt du modèle de l'IL réside surtout dans son utilité comme cadre de référence qui réunit plusieurs dimensions ou aspects revenant régulièrement dans différents types de discours sur la langue. C'est à partir des dimensions proposées par Houdebine⁹ que l'auteur conçoit sa grille d'analyse (voir tableau 2), qu'il utilise pour classer les différents arguments avancés par les chroniqueurs pour justifier leurs jugements normatifs par rapport aux emplois québécois traités.

Au total, Remysen distingue six types d'arguments qui peuvent contenir plusieurs sous-catégories et qui peuvent être utilisés soit pour accepter, soit pour condamner des emplois québécois¹⁰. Il s'agit d'arguments statistiques qui s'appuient sur la fréquence d'usage, d'arguments qui se fondent sur les composantes du système de la langue, à savoir la morphosyntaxe et la sémantique, et d'arguments qui envisagent la langue comme un moyen de communication qui permet ou non l'intercompréhension entre les locuteurs. La grille d'analyse comprend par ailleurs des arguments dits constatifs qui s'appuient sur l'usage et l'origine d'un emploi, des arguments prescriptifs qui reposent sur les discours véhiculés par des autorités linguistiques et, finalement, des arguments d'ordre fictif qui se fondent sur des valeurs affectives ou identitaires liées à un emploi. Selon Remysen, ces arguments se placent entre deux pôles de subjectivité, allant d'arguments peu subjectifs (*fréquence*) à plus subjectifs (*valeurs affectives, subjectives*).

⁹ Houdebine ne parle pas de dimension ou de facteurs, mais utilise le terme *norme*, ce qui a toutefois souvent été critiqué (Calvet 1998).

¹⁰ Pour des raisons d'espace, nous ne pouvons pas aborder les différentes sous-catégories réunies dans le tableau 2. Pour une présentation détaillée, voir Remysen (2009).

Types d'arguments	Contenu des arguments	
	Acceptation	Condamnation
d'ordre statistique (<i>fréquence</i>)	usage fréquent	usage peu fréquent
d'ordre systémique (<i>système</i>)	proximité sémantique	écart sémantique
	respect des règles morphosyntaxiques	non-respect des règles morphosyntaxiques
	vide lexical (à combler)	redondance lexicale (double emploi)
d'ordre communicationnel (<i>outil de communication</i>)	intercompréhension entre Canadiens	obstacle à l'intercompréhension
d'ordre constatif (<i>observation</i>)	usage canadien établi	autre usage établi (bon usage, usage hexagonal ou usage francophone)
		caractère marqué
	caractère français	caractère non français
	origine galloromane ou française	origine étrangère (anglaise)
d'ordre prescriptif (<i>autorité</i>)	autorité pour	autorité contre
d'ordre fictif (<i>valeurs affectives, subjectives</i>)	caractère esthétique	caractère non esthétique
	caractère clair ou expressif	caractère imprécis ou ambigu
	charge identitaire ou culturelle québécoise	charge identitaire ou culturelle française ou francophone

Tableau 2 : Arguments avancés dans l'évaluation des emplois québécois (d'après Remysen, 2011 : 61)

Remysen (2011) souligne que sa grille a été élaborée à partir du discours sur la langue au Québec et qu'elle présente de ce fait ses spécificités, ce dont témoignent la dénomination et l'emploi de certaines sous-catégories, surtout celles d'ordre constatif. Cependant, l'auteur

suggère d'appliquer sa grille à des chroniques provenant d'autres communautés (francophones). C'est dans cette optique que nous nous sommes inspiré de cette grille, même si l'utilisation que nous en faisons diffère légèrement de celle de Remysen. Ajoutons aussi que Remysen applique sa grille d'analyse uniquement à des emplois donnant lieu à des jugements normatifs explicites. Or, les pratiques discursives que l'on trouve dans les chroniques de langage de Cléante sont diverses, allant de descriptions plutôt neutres à des proscriptions. Ainsi, pour tenir compte de l'ensemble du discours de Cléante, nous nous référons aux six dimensions réunies dans la grille non seulement pour analyser l'évaluation que fait le chroniqueur de diatopismes belges, mais aussi pour examiner les descriptions qu'il en propose dans ses billets. Dans ce dernier cas, les dimensions présentées dans la grille ne sont pas utilisées dans des buts argumentatifs, mais constituent les composantes de contenu de commentaires linguistiques qui se veulent en apparence neutres. Pour rendre compte de ces différents usages, nous analysons séparément les billets ne contenant aucun jugement normatif explicite et les billets contenant des jugements.

4. Présentation du corpus

Pour notre analyse, nous avons constitué un corpus de 200 billets parus dans la chronique « Tours de Belgique » entre avril 2000 et décembre 2010, ce qui correspond aux dix dernières années d'existence de cette rubrique et à environ un cinquième du nombre total des articles qui y ont été publiés. Dans chacun des billets, Cléante commente un emploi qu'il considère comme étant utilisé dans le français des Belges. Il s'agit le plus souvent de particularités lexicales (167 emplois), mais aussi de caractéristiques d'ordre morphosyntaxique (29 emplois) et, plus rarement, d'ordre orthographique (13 emplois) et phonétique-phonologique (8 emplois)¹¹. De ces 200 faits de langue, 109 emplois (54,5 %) figurent aussi dans la deuxième édition du *Dictionnaire des belgicisms* (Francard *et al.* 2015), qui, basé sur des enquêtes sociolinguistiques menées au début des années 2000

¹¹ Il est rare que les billets portent exclusivement sur des questions d'ordre phonétique ou orthographique. Ces aspects sont pour la plupart abordés dans des billets qui traitent principalement de particularités lexicales. Les chiffres ci-dessus tiennent donc compte du fait qu'un emploi peut être commenté en fonction de plusieurs catégories linguistiques à la fois.

(Francard *et al.* 2002), ne répertorie que des emplois utilisés par au moins 30 % des personnes interrogées. Dans sa chronique, Cléante traite donc nombre de particularités linguistiques restreintes à une aire de diffusion limitée ou qui ne font pas (ou plus) preuve d'une vitalité élevée, ce qui montre que le chroniqueur ne présente pas toujours les pratiques actuelles en Belgique francophone, mais qu'il fait plutôt état de sa propre conception de la variation topolectale du français en Belgique¹². Dans les billets qui composent notre corpus, 146 emplois (73 %) ne font l'objet d'aucun jugement normatif explicite, 26 emplois (13 %) donnent lieu à une acceptation plus ou moins explicite et 28 emplois (14 %) sont catégoriquement condamnés. La chronique a donc une visée plutôt descriptive, comme le discours de référence récent sur le français en Belgique d'ailleurs, tout en faisant une place à la prescription, et ce de différentes façons.

5. Analyse

5.1. Emplois belges sans jugement normatif explicite

La plupart du temps, Cléante discute du statut géolinguistique des emplois abordés et les présente comme étant établis dans l'usage des Belges francophones. Les commentaires que fait le chroniqueur à propos des diatopismes traités témoignent de la volonté de véhiculer une image différenciée de la spécificité belge en matière de langue, qui est décrite sur la base de considérations que l'on trouve aussi en géolinguistique. Ainsi, dans nombre de billets, le chroniqueur illustre la diversité régiolectale à l'intérieur de l'espace belge francophone et délimite l'aire de diffusion des emplois traités, dont le sens est souvent expliqué de façon détaillée pour le faire connaître aux lecteurs¹³. Dans

¹² Par exemple, dans le *Dictionnaire des belgicisms* (2015 : 326), la construction *rester* + infinitif « continuer à + infinitif » est donnée comme un syntagme « qui, avec certains verbes comme *durer*, *continuer*, est parfois employée plaisamment pour “faire bruxellois” : ça ne va pas continuer rester durer comme ça. Mais à l'exception de ces emplois stéréotypiques, cette construction est aujourd'hui quasi sortie de l'usage à Bruxelles et inusitée en Wallonie ». Cléante, à l'inverse, souligne, pour ce qui est de la construction « continuer à + infinitif », que « l'omission de *à* est fréquente dans le français populaire de Flandre et de Bruxelles » (Cléante, « Tours de Belgique », 3 septembre 2008).

¹³ Rappelons que certains usages commentés font preuve d'une vitalité peu élevée.

ces cas, Cléante distingue souvent la situation bruxelloise de celle de la Wallonie, tenant ainsi compte de leur histoire linguistique différente.

(1) « La montée du thier est prévue à 18 h 15, emmenée par les cyclistes, le vélo à l'épaule », écrit un journaliste liégeois relatant un pèlerinage de sportifs de la région à Notre-Dame de Chèvremont. En Wallonie orientale et méridionale, le nom de *thier*¹⁴ est fréquemment appliqué à une colline, à une pente assez raide, à un chemin escarpé. Ce *thier* est la francisation du wallon *tiér*, *tchèr*, lequel est issu du latin *termen*, qui désignait une butte, une colline servant de limite territoriale. L'ancien français a connu le mot sous les formes *ter*, *tier*, *terne*, *tierne*. (Cléante, « Tours de Belgique », 9 août 2006)

(2) À Bruxelles, *stoef(f)er* - quelquefois francisé en *stouff(f)er*¹⁵ -, c'est frimer, se vanter, faire de l'esbroufe. On dit aussi *faire de son stoef*. Le *stoef(f)er*, lui, est celui qui adopte pareil comportement : « Comment s'appelle votre stoefer ? » (Alain Berenboom, *Périls en ce royaume*, 2008 : 115). Il s'agit là, évidemment, d'emprunts au flamand, où *stoeffen* constitue aussi un belgicisme correspondant au néerlandais *snoeven* (frimer). (Cléante, « Tours de Belgique », 8 octobre 2008)

Dans ses commentaires, Cléante invoque aussi l'origine des emplois et les décrit soit comme héritage des langues régionales gallo-romanes de la Wallonie, comme le wallon¹⁶, soit comme des emprunts aux langues de contact germaniques, comme le néerlandais. Le chroniqueur présente ces emplois comme des phénomènes de contact hybrides qui revêtent plusieurs formes concurrentes et présentent des degrés de francisation variables. La description proposée par le chroniqueur tient donc compte du fait que ces diatopismes se situent souvent sur un continuum aux frontières floues et perméables entre les langues de contact et le français.

Un autre aspect étroitement lié à l'origine galloromane des emplois traités est la question de leur exclusivité, que Cléante soulève régulièrement et de façon explicite dans ses billets. Le chroniqueur s'interroge sur le caractère spécifiquement belge d'un emploi et note,

¹⁴ Le mot *thier* n'est pas attesté dans le *Dictionnaire des belgicisms* (2015).

¹⁵ Le mot *stoef(f)er* ou *stouff(f)er* n'est pas attesté dans le *Dictionnaire des belgicisms* (2015).

¹⁶ À ce propos, Cléante note, dans son recueil publié en 2000, que « nul ne peut décrire correctement le français de Belgique sans se référer régulièrement aux langues régionales sous-jacentes » (Cléante 2000 : 13).

le cas échéant, que l'usage en question peut être repéré non seulement dans le français qui a cours en Belgique, mais également ailleurs en francophonie, par exemple dans les parlers régionaux en France :

(3) « Le tueur du cochon lui ouvre prestement la gorge, sous laquelle on a glissé une tèle plate » (Jean Lefèvre, *Traditions de Wallonie*, 1977, p. 157-158). En Wallonie occidentale et centrale, la tèle¹⁷ est une terrine largement évasée, en terre cuite ou en fer blanc, à bord épais, utilisée notamment pour permettre au lait de crêmer. Le mot, d'origine dialectale, déborde largement de nos frontières, puisqu'il se rencontre en France du Nord-Pas-de-Calais aux Ardennes. (Cléante, « Tours de Belgique », 26 décembre 2005)

Il arrive aussi que le chroniqueur atteste l'usage d'un emploi belge dans d'autres variétés topolectales parce que « le mot [a] franchi nos frontières » (Cléante, « Tours de Belgique », 15 décembre 2006) et qu'il se diffuse dans différentes zones de l'espace francophone. C'est par exemple le cas de l'adjectif *arboré*, mot souvent utilisé dans les annonces immobilières belges pour désigner un endroit « planté d'arbres, fruitiers ou ornementaux » (Francard *et al.* 2015 : 33). Cléante tient à mettre en relief le succès de cet emploi et lui consacre deux billets en une seule année, dont l'article ci-dessous, où le chroniqueur démontre l'extension de l'aire de diffusion de cet emploi à partir de pratiques linguistiques qu'il a pu lui-même observer à divers endroits en France¹⁸ :

(4) « À vendre terrain clos et arboré de 450 m². » Le *Larousse*, le *Robert* et *Le Trésor de la langue française* s'accordent pour considérer qu'*arboré*, synonyme de *planté d'arbres*, n'appartient qu'au français de Belgique. La petite annonce ci-dessus, je l'ai pourtant copiée à Rochefort, en Charente-Maritime, et j'ai relevé de la Manche à la Gironde quantité d'autres exemples semblables. Un ami, propriétaire d'une agence immobilière à Bordeaux, m'a confirmé qu'il emploie couramment le terme. Et que ses clients font de même. L'aire d'utilisation de l'adjectif *arboré* s'est donc considérablement élargie depuis 1985, époque où Pierre Gilbert ne pouvait citer qu'un exemple

¹⁷ Le mot *tèle* n'est pas attesté dans le *Dictionnaire des belgicisms* (2015).

¹⁸ Les auteurs du *Dictionnaire des belgicisms* (2015) soulignent toutefois que « l'utilisation en France de l'adjectif *arboré* y est de loin plus sporadique qu'en Belgique, où ce terme est usuel » (2015 : 14).

unique relevé dans *Le Monde* (*Dict des mots contemporains*, p. 27).
(Cléante, « Tours de Belgique », 2 août 2006)

Dans la plupart des billets, Cléante inclut dans la description des emplois un équivalent courant en France, mais qui ne l'est pas ou très peu en Belgique. Cette comparaison avec l'usage français illustre le poids normatif qu'accorde Cléante, consciemment ou non, à la variété hexagonale, et ce malgré la volonté du chroniqueur, comme nous l'avons vu plus haut, d'affirmer la légitimité des particularités linguistiques des Belges par rapport aux autres communautés francophones. Des renseignements sur l'existence en France d'emplois jugés typiquement belges sont par ailleurs souhaités par les lecteurs de sa chronique, qui ressentent le besoin d'être informés non seulement sur les diatopismes belges, mais aussi sur l'usage français :

(5) « J'ai toujours entendu utiliser l'expression *avoir les cheveux dans les dents*¹⁹ pour désigner le fait d'être mal peigné. Cette expression est-elle connue en France ? », me demande une lectrice de Kraainem. Non. Et pas davantage en Wallonie, car il s'agit selon toute vraisemblance du calque d'une expression très courante en néerlandais : *haar op de tanden hebben*. On notera toutefois que, si la structure est à peu près identique, le sens est profondément différent : le néerlandais exprime par là le fait de n'avoir pas froid aux yeux. (Cléante, « Tours de Belgique », 24 mai 2000)

Cléante oppose aussi souvent les particularités belges à un modèle normatif qu'il nomme *français de référence* et, dans une moindre mesure, *français standard* et *français commun* (notons toutefois qu'il n'emploie jamais l'expression *bon usage*, que Remysen (2011) a fréquemment relevée dans les chroniques québécoises). Si ces termes ne sont pas explicitement définis, ils sont associés tantôt au français des dictionnaires faits en France (voir par exemple Martel et Cajolet-Laganière (1996) pour cette interprétation de l'appellation *français de référence*), tantôt, plus largement, au français qui a cours en France (voir Francard *et al.* (2001) pour les différentes acceptions de l'appellation *français de référence*). Une telle interprétation de ces termes témoigne à nouveau du prestige attribué à la variété hexagonale et accorde au français en usage en Belgique une position périphérique.

¹⁹ L'expression *avoir les cheveux dans les dents* n'est pas attestée dans le *Dictionnaire des belgicisms* (2015).

L'opposition entre les emplois belges et le français dit standard ou de référence pourrait donner à penser que l'utilisation de ces emplois est certes courante en Belgique francophone, mais que le modèle linguistique à suivre demeure celui de la France :

(6) « En un week-end, on engloutissait quatre à cinq bacs de coca et autant de bière. Il a fallu mettre le holà », pouvait-on lire dans *Le Soir* du 21 février 1994. *Bac de coca* ou *de bière*²⁰ n'appartient pas au français standard, c'est un belgicisme (*bierbak* en constitue un autre en néerlandais). Les auteurs de *L'inventaire des belgicisms* y voient l'équivalent du porte-bouteilles français, ce qui me paraît une erreur, car celui-ci désigne soit un casier à rayons superposés dans lequel les bouteilles sont couchées, soit un panier à compartiments servant à transporter verticalement des bouteilles. Notre bac de bière, lui, correspond au *casier de bière* français. (Cléante, « Tours de Belgique », 28 décembre 2005)

Le poids du modèle normatif hexagonal est par ailleurs souligné par le fait que Cléante qualifie certains emplois belges d'archaïques parce qu'ils sont sortis de l'usage dans le français dit de référence, et ce, bien qu'ils ne constituent pas des formes désuètes pour un Belge francophone. Même si le chroniqueur n'emploie pas la notion d'archaïsme de façon péjorative, comme c'était encore le cas pour les représentants du mouvement de rectification des années 1960 et 1970 (Paveau et Rosier 2008), il crée toutefois une certaine hiérarchie entre les différentes variétés en établissant à nouveau l'usage hexagonal comme base de comparaison. Le recours à l'étiquette *archaïsme* pour caractériser certains diatopismes belges pourrait amener les lecteurs non initiés, ou encore ceux qui se trouvent en situation d'insécurité linguistique, à remettre en question la légitimité de ces formes qui, en raison de leur marquage, ne sont pas présentées comme neutres :

(7) Pour désigner le conducteur de locomotive, *machiniste*²¹ est un belgicisme par archaïsme. Le français de référence a connu cette acception, mais l'a abandonnée au profit de *mécanicien* ; il conserve

²⁰ Dans le *Dictionnaire des belgicisms* (2015 : 46), *bac de bière*, parfois aussi *bac à bière*, est défini comme un « casier de bouteilles de bière ».

²¹ Dans le *Dictionnaire des belgicisms* (2015 : 233), *machiniste* « conducteur d'une locomotive » est donné comme une forme de « vitalité moyenne mais significativement décroissante », qui, dans le français dit de référence « est considéré[e] comme vieill[i]e dans l'acception "conducteur d'un transport en commun" ».

toutefois *machiniste* pour désigner celui qui conduit un autobus ou un tramway, mais *Le Petit Larousse illustré* note depuis peu que cette acception a vieilli elle aussi. C'est le mot *conducteur* qui s'impose de plus en plus pour désigner toute personne pilotant un véhicule de transport en commun. (Cléante, « Tours de Belgique », 21 janvier 2009)

On trouve également cette opposition avec le français dit de référence dans d'autres cas qui concernent deux autres dimensions du modèle d'analyse de Remysen (2011). La première concerne des aspects systémiques, plus particulièrement des écarts sémantiques, c'est-à-dire lorsqu'un emploi belge est utilisé dans un sens qui n'existe pas en français dit de référence. L'exemple suivant montre que Cléante décrit simplement ces particularismes sémantiques sans que cela n'entraîne une évaluation explicite, même lorsqu'il s'agit d'emprunts de sens à d'autres langues :

(8) Sous l'influence de l'anglais *schooling*, le français de référence a rendu vigueur à *écolage* pour désigner l'apprentissage de techniques aériennes telles que le pilotage et le saut en parachute. En Belgique, *écolage*²² s'applique à tout type de formation, à celle des chauffeurs de poids lourds, des conducteurs de train et même à celle des chiens renifleurs de drogue. (Cléante, « Tours de Belgique », 30 mai 2007)

La seconde dimension concerne les diatopismes comportant une charge identitaire ou culturelle. Dans la chronique de Cléante, il s'agit surtout de termes spécialisés qui ont trait au contexte politique belge et qui relèvent de la langue de l'administration publique. Dans ces cas, la valeur identitaire réside surtout dans le constat que l'emploi réfère à une réalité typiquement belge, et moins dans le fait que le chroniqueur soit particulièrement attaché à son usage :

(9) « Le contrat traduit juridiquement les exigences de l'entreprise. Cahier des charges, préambule, objet et définition des prestations. »
 Dans le français administratif de chez nous, la prestation désigne une

²² Dans le *Dictionnaire des belgicisms* (2015 : 153), *écolage* est défini comme une « [f]ormation de personnes à certaines techniques ou à certaines pratiques professionnelles, généralement sous la direction d'un moniteur ». Les auteurs précisent par ailleurs qu'« [o]n ne relève en France que des emplois spécialisés de ce mot (notamment "formation pour les techniques aériennes"), alors que celui-ci est usuel en Belgique francophone et s'applique à des domaines diversifiés ».

tâche, rémunérée ou non, qu'on exécute en vertu d'un contrat, d'un accord, d'une règle. (Le français de référence ignore cette acception du mot et parlerait des services). Le verbe transitif *prester*²³ appartient à ce même registre administratif : Il a été payé pour les heures supplémentaires qu'il a prestées. (Cléante, « Tours de Belgique », 18 mars 2009)

Dans un grand nombre de billets, Cléante fait référence à d'autres institutions et acteurs possédant une certaine expertise en matière de langue pour étayer sa description, passages que l'on peut classer dans la catégorie « autorité » dans le schéma de Remysen. Ainsi, Cléante cite une quarantaine d'écrivains répartis de façon à peu près égale entre Belges et Français, et la plupart des auteurs ne figurent qu'une ou deux fois dans le corpus²⁴. La grande diversité des écrivains cités montre que Cléante ne prône pas un modèle linguistique particulier : son recours aux auteurs est purement fonctionnel et sert à attester l'occurrence d'un emploi dans un espace ou une période donnée, en remontant parfois au Moyen Âge. Dans le même but, Cléante s'appuie sur 24 dictionnaires, dont les plus cités sont des ouvrages produits en France (par exemple les dictionnaires *Larousse* et *Robert*, *Le Trésor de la Langue Française*, *Le Littré* et le *Dictionnaire de l'Académie*) ainsi que des ouvrages différentiels faits en Belgique (par exemple *Belgicisms. Inventaire des particularités lexicales du français en Belgique* et le *Dictionnaire du français de Belgique*). Cependant, dans environ 40 % des cas, le chroniqueur n'accepte pas la description des emplois belges qu'il y trouve, estimant que les informations fournies, surtout pour ce qui est du statut géolinguistique des usages, sont lacunaires ou inexacts. Cette critique est surtout adressée aux dictionnaires *Robert* et *Larousse* ainsi qu'à l'ouvrage *Belgicisms. Inventaire des particularités lexicales du français en Belgique*, qui fait l'objet de blâme chaque fois qu'il est mentionné. Cléante prend donc régulièrement ses distances par rapport au discours institutionnel

²³ Le nom *prestation* n'est pas repris dans le *Dictionnaire des belgicisms* (2015 : 300), tandis que le verbe *prester* y est présenté comme terme utilisé surtout « [d]ans le secteur tertiaire », où il signifie « accomplir (une tâche, un service) contre rémunération ».

²⁴ Parmi les écrivains que Cléante mentionne au moins trois fois, citons, côté belge, Constant Malva, Alain Berenboom, Aimé Quernol, Virgile alias Léon Crabbé, Jean-Loup et, côté français, Émile Zola.

établi et se présente lui-même comme une autorité fiable en matière de variation topolectale belge :

(10) *Tarmac* est l'abréviation de *tarmacadam*, mot anglais emprunté en 1882 et désignant un revêtement de pierres concassées enrobées dans une émulsion de goudron. Dans le français d'aujourd'hui, *tarmac*²⁵ désigne le revêtement des pistes d'aérodrome ou, par métonymie, l'emplacement de l'aérodrome réservé au trafic, au stationnement et à l'entretien des avions. *Le Petit Larousse Illustré*, suivant en cela l'inventaire des belgicisms de 1994, voit là une particularité du français de Belgique. C'est faux. Il suffit pour s'en convaincre de consulter sur internet les sites des aérodromes français. (Cléante, « Tours de Belgique », 22 novembre 2006)

5.2. Emplois belges acceptés explicitement

Les exemples présentés jusqu'ici ne contiennent ni acceptation ni condamnation explicite. Néanmoins, compte tenu de l'ouverture de l'auteur à la variation diatopique, il est légitime de croire que Cléante accepte généralement les particularismes commentés, à tout le moins lorsqu'ils sont employés en Belgique. Dans certains cas, par contre, le chroniqueur ne se contente pas seulement de commenter des diatopismes, mais il souligne explicitement leur légitimité. Cléante ne recourt alors habituellement pas à des qualifications (par exemple à des adjectifs ou à des adverbes), mais plutôt à une acceptation indirecte, c'est-à-dire qu'il s'oppose à ce qu'un emploi soit condamné. Ainsi, plutôt que donner une valeur positive à un usage, il met en avant le souci de ne pas lui accorder une valeur dépréciative, pratique que Paveau et Rosier (2008) observent aussi dans l'introduction de *Belgicisms. Inventaire des particularités lexicales du français en Belgique*. Dans la chronique de Cléante, cette forme d'acceptation se trouve souvent à la toute fin des billets :

(11) « Depuis le matin, Dendal avait l'estomac dans les talons ; il avait grignoté des biscuits secs et sa plate de whisky était vide »,

²⁵ Dans le *Dictionnaire des belgicisms* (2015 : 363), *tarmac* « [m]acadam goudronné (pour le revêtement d'une route, d'une cour) » est présenté comme un terme d'une « vitalité élevée et stable, tant en Wallonie qu'à Bruxelles », qui, en français dit de référence, « désigne la "partie d'un aéroport réservée à la circulation et au stationnement des avions" ».

écrit René Henoumont (*Le libraire de la place Saint-Paul*, 1987). En Wallonie comme à Bruxelles, cette *plate*²⁶ est l'équivalent de ce que les Français appellent une *flasque*, c'est-à-dire un petit flacon d'alcool à glisser dans sa poche. Je ne vois nulle raison de reprocher l'emploi de ce mot au romancier liégeois. (Cléante, « Tours de Belgique », 21 juin 2000)

Dans notre corpus, nous avons identifié trois contextes dans lesquels les diatopismes commentés sont fréquemment accompagnés d'une acceptation explicite. Il s'agit d'abord d'emplois qui, selon le chroniqueur, ne figurent certes pas dans les dictionnaires usuels faits en France, mais qui sont toutefois construits selon les règles de formation de mots courantes en langue française. Suivant le schéma de Remysen (2011), on constate donc que Cléante considère les aspects systémiques comme plus importants que les considérations d'ordre prescriptif, observation qui va de pair avec l'attitude critique du chroniqueur envers certains ouvrages de référence :

(12) Ne trouvant ni *anticipatif* ni *anticipativement*²⁷ dans ses dictionnaires, un lecteur en conclut que ces deux mots doivent être proscrits. Conclusion hâtive et erronée. Ces vocables sont parfaitement formés. S'ils n'apparaissent pas dans les dictionnaires usuels, c'est qu'ils sont peu employés en France (où on leur préfère *anticipé* et *anticipation*), sauf dans des textes didactiques relatifs à la musique et à la linguistique. Chez nous, leur usage est plus général, et on les rencontre surtout dans des textes administratifs et juridiques. Mon collègue Christian Delcourt précise qu'*anticipatif* apparaît sept fois dans le CD-Rom 1994 du « Soir » (« Dictionnaire du français de Belgique », t. 1, p. 47). (Cléante, « Tours de Belgique », 25 avril 2001)

Par ailleurs, Cléante met explicitement en avant la légitimité de certains diatopismes pour invalider des jugements de valeur fondés sur des considérations d'ordre esthétique, contenu argumentatif que l'on retrouve également dans la grille de Remysen (2011). En d'autres

²⁶ Le nom *plate* n'est pas repris dans le *Dictionnaire des belgicisms* (2015).

²⁷ Dans le *Dictionnaire des belgicisms* (2015 : 31), *anticipatif* « qui est effectué avant la date prévue, avant le terme fixe », « qui devance la suite des événements ; qui anticipe ce qui va arriver » et *anticipativement* « de façon anticipée ; à l'avance » sont aussi présentés comme des mots utilisés surtout « dans des contextes administratifs et/ou formel », qui, outre en Belgique francophone, sont « employé[s] au grand-duché de Luxembourg ».

termes, pour Cléante, on ne peut fonder l'acceptation ou la condamnation d'un emploi sur des critères esthétiques. À ce propos, le chroniqueur s'en prend non seulement à ses lecteurs, mais aussi et surtout aux représentants du mouvement de correction des années 1960 et 1970, qui avaient recours à de tels critères esthétiques pour condamner certains particularismes belges.

(13) Une haute école propose sur son site internet « un stage pédagogique de dix semaines, en ce compris l'enseignement spécialisé et/ou de promotion sociale ». Ce tour *en ce compris*²⁸ était récemment condamné pour sa laideur par un de mes correspondants. Pareil jugement d'ordre esthétique est par nature subjectif et n'a aucune valeur en linguistique. Ce que je dirai d'*en ce compris*, c'est que ce tour est propre au français de Belgique et qu'il apparaît essentiellement dans nos documents administratifs. Vous désirez l'éviter ? Remplacez-le par *y compris*. (Cléante, « Tours de Belgique », 22 mars 2006)

(14) Dans le français administratif de chez nous, le verbe *stater*²⁹ s'emploie régulièrement pour exprimer le fait d'interrompre des travaux, un chantier. En 1974, les auteurs de la *Nouvelle chasse aux belgicisms* en parlaient comme d'une « horreur lexicale », jugement purement subjectif. D'aucuns ont voulu y voir un flandricisme, mais je le crois de vieille souche romane, issu d'un dérivé du latin *stare*. En 1933, dans son *Dictionnaire liégeois*, Jean Haust, rappelant que *stater* signifie proprement « laisser en l'état », suggérait avec raison de le rapprocher de l'ancien français *s'estater* = « se reposer ». (Cléante, « Tours de Belgique », 31 mai 2006)

Finalement, dans quelques cas de figure, le chroniqueur accepte un diatopisme tout en restreignant son utilisation à des contextes précis. Il s'agit alors d'une acceptation sous réserve. Ainsi, Cléante recommande parfois de faire attention au recours à certains emplois en dehors de la Belgique parce qu'ils peuvent donner lieu à des confusions dans les échanges avec d'autres francophones. Cléante invoque donc des éléments que Remysen (2011) regroupe sous l'étiquette *arguments*

²⁸ Dans le *Dictionnaire des belgicisms* (2015 : 115), *en ce compris* « en incluant ; en prenant en compte » est présenté comme une locution prépositionnels d'une « vitalité moyenne et stable, en Wallonie et à Bruxelles » qui est « surtout employé dans les textes administratifs ».

²⁹ Le verbe *stater* n'est pas attesté dans le *Dictionnaire des belgicisms* (2015).

d'ordre communicationnel et qui montrent que certains emplois sont jugés légitimes uniquement en Belgique francophone même.

(15) « Il y a huit jours à peine, tu as parlé de faire placer le gaz dans la cuisine », dit un personnage de Jean Ray (*Le Carrousel des maléfices*, 1964). Le français de Belgique emploie très fréquemment *placer* et *placement*³⁰ lorsqu'il s'agit de commodités domestiques (gaz, eau, électricité, égout, téléphone), là où le français de référence dirait *installer* et *installation*. Je ne vois aucune raison de condamner cet usage belge, il suffit de savoir qu'il risquerait d'étonner loin de chez nous. (Cléante, « Tours de Belgique », 11 octobre 2006)

5.3. Emplois belges condamnés explicitement

Les billets contenant une condamnation explicite présentent une structure fortement standardisée dans la mesure où Cléante commence généralement son texte avec une phrase, fictive ou – plus souvent – tirée d'un article de journal, qui contient un emploi commenté par la suite. Mises à part les appellations *incorrect* et *fautif*, Cléante utilise rarement des qualifications pour exprimer les condamnations, qui revêtent différentes formes. Ainsi, le chroniqueur formule non seulement des conseils (« Je ne conseillerai pas l'emploi de ce tour régional... ») et des recommandations (« Franchement, je ne [...] recommanderai pas [cet emploi]. »), mais il recourt aussi à des mises en garde (« On veillera à ne pas [...] transposer [ces tournures] en français ») et à des directives. Si ces dernières sont destinées à inciter les lecteurs à ne pas se servir de l'emploi commenté, elles ne leur sont pas adressées directement, mais plutôt à un public non spécifique (« On évitera soigneusement ce calque linguistique... »). Pour remplacer les termes condamnés, Cléante propose généralement des équivalents qui relèvent de ce qu'il appelle *français de référence*, *français standard*, *français correct* ou *français* tout court, ce qui donne à penser que les

³⁰ Dans le *Dictionnaire des belgicisms* (2015 : 285), *placer* est présenté comme un verbe d'une « vitalité élevée et stable, tant en Wallonie à Bruxelles », dont les équivalents en français dit de référence *installer* et *poser* sont « également employés en Belgique francophone ». Contrairement à Cléante, le dictionnaire précise que *placement* constitue un nom d'une « vitalité élevée mais décroissante », dont les équivalents en français dit de référence *installation* et *pose* « se répandent en Belgique francophone ».

diatopismes condamnés n'en font pas partie. On reconnaît à nouveau le poids de l'usage hexagonal, sinon parisien :

(16) « J'étais tellement assoiffé que j'ai bu trois grands verres en suivant. » Un Parisien à qui vous diriez cela ne manquerait pas de vous demander ce que vous suiviez : un cortège de manifestants ? un enterrement ? une procession ? C'est qu'il attend un complément d'objet après le gérondif *en suivant*.³¹ Mais le français populaire de chez nous emploie ce tour de façon absolue, c'est-à-dire intransitive, comme synonyme de *de suite*, *d'affilée*. Franchement, je ne le recommanderai pas. (Cléante, « Tours de Belgique », 9 août 2000)

Les emplois catégoriquement condamnés constituent presque exclusivement des spécificités morphosyntaxiques, tandis que les particularismes lexicaux ne sont pas explicitement critiqués. En d'autres termes, les jugements de normativité faits par Cléante varient en fonction des différentes catégories de diatopismes. Parmi les usages morphosyntaxiques, le chroniqueur s'en prend régulièrement à l'emploi des pronoms personnels, à l'emploi de conjonctions et de prépositions ainsi qu'à la valeur de certains verbes transitifs employés intransitivement (ou vice versa), emplois qui, s'ils se trouvent dans le *Dictionnaire des belgicisms* (2015), y sont généralement donnés comme familiers. Compte tenu de la position décidément normative qu'adopte Cléante à l'égard du respect des règles morphosyntaxiques du français, qu'il conçoit comme un ensemble immuable et uniforme, il n'est guère surprenant que le chroniqueur s'appuie avant tout sur des arguments d'ordre systémique pour proscrire l'utilisation de certains particularismes grammaticaux jugés, par exemple, superflus et donc fautifs.

(17) « La tenue que portait Kim Clijsters était assurément trop légère que pour y accrocher les cinq titres de sportive de l'année que la Limbourgeoise a récoltés au fil de sa carrière. » *Trop* (ou *assez* / (*in*) *suffisamment*)... *que pour* + *infinitif*³² s'entend chez nous dans toutes

³¹ Dans le *Dictionnaire des belgicisms* (2015 : 357), *en suivant* « consécutivement ; sans interruption » est présenté comme une locution adverbiale d'une « vitalité moyenne et stable, tant en Wallonie qu'à Bruxelles » et qui est, ce que Cléante omet de préciser dans sa chronique, « [é]galement employé[e] dans le Nord-Ouest de la France (Normandie) ».

³² Les auteurs du *Dictionnaire des belgicisms* (2015 : 307) précisent par ailleurs que *assez*, *suffisamment*, *trop que pour* + *infinitif* « assez, suffisamment, trop pour + infini-

les couches de la société. Ce *que* est pourtant non seulement superflu, mais franchement incorrect. La tenue de Kim était donc « trop légère pour y accrocher les cinq titres récoltés au fil de sa carrière ». (Cléante, « Tours de Belgique », 25 janvier 2006)

Le cas échéant, Cléante indique aussi l'origine des diatopismes condamnés, notamment quand il les considère comme des constructions formées selon des structures morphosyntaxiques caractéristiques des langues de contact romanes ou germaniques. Les différents types d'emprunts ne sont pas évalués de la même façon et l'argument de l'origine étrangère est utilisé de deux manières. S'il est vrai que le chroniqueur adopte une attitude plus ou moins neutre, voire positive, à l'endroit des emprunts de forme et de sens, il se montre réfractaire aux calques morphosyntaxiques, et ce peu importe qu'ils soient ou non exclusifs du français en usage en Belgique.

(18) « Qu'est-ce que c'est pour une nouvelle taxe ? » s'indigne un contribuable. Cette façon de poser la question n'est pas française, mais calquée sur la syntaxe des langues germaniques³³. Beaucoup de Belges francophones, qui ne parlent pourtant ni le néerlandais ni l'allemand, s'expriment de la sorte. Ils ne sont pas les seuls, car ce tour fautif s'entend régulièrement aussi dans l'est de la France et en Suisse romande. En français correct, on dira : « Qu'est-ce que c'est que cette nouvelle taxe ? » (Cléante, « Tours de Belgique », 24 janvier 2007)

Même si Cléante propose de remplacer les diatopismes condamnés par des tournures courantes dans le français dit standard ou de référence, c'est-à-dire par des constructions du français codifié, il n'invoque toutefois ni des ouvrages de référence ni des écrivains pour justifier davantage la légitimité des équivalents proposés. Dans les billets contenant une condamnation explicite, l'argument d'autorité ne joue donc aucun rôle, ce qui souligne une fois de plus le rapport parfois conflictuel qu'entretient Cléante avec d'autres autorités en

tif » constituent des « particularismes grammaticaux dont on relève des variantes dès l'ancien français et dans les parlers romans de la Wallonie » et qui sont aujourd'hui d'une vitalité moyenne et stable, tant en Wallonie qu'à Bruxelles ».

³³ Dans le *Dictionnaire des belgicisms* (2015 : 296), *qu'est-ce que c'est pour un/une (personne/chose)* « quel genre de (personne ou chose) » est présenté comme un « particularisme grammatical [...] influencé par l'adstrat germanique » qui est d'une « vitalité élevée et stable, tant en Wallonie qu'à Bruxelles ».

matière de langue, notamment avec les ouvrages de référence. Ainsi, le chroniqueur témoigne certes d'une visée prescriptive marquée lorsqu'il condamne des emplois morphosyntaxiques, mais il mobilise relativement peu d'arguments pour justifier ses choix normatifs à ses lecteurs et les persuader d'y adhérer.

Conclusion

La chronique de langage de Cléante est généralement inspirée par le souci de décrire et de valoriser la diversité des particularités du français en Belgique, ce dont témoigne la volonté de l'auteur de traiter aussi d'emplois belges moins répandus. Malgré cette approche plutôt descriptive, le chroniqueur établit une certaine hiérarchie normative entre les différents diatopismes traités. On observe plusieurs degrés de normativité entre l'acceptation de certains particularismes, leur cantonnement à certains contextes géographiques, notamment à l'intérieur de la Belgique francophone, ou leur condamnation explicite. Ces différents degrés de normativité correspondent aussi à différents types d'emplois dans la mesure où les particularités lexicales sont pour la plupart plus ou moins explicitement acceptées, tandis que les spécificités morphosyntaxiques ne sont pas reconnues. Si Cléante ne considère donc plus le modèle normatif en usage en France comme la seule référence légitime, la comparaison avec ce dernier demeure toutefois très présente dans les billets, comparaison qui risque parfois de diminuer le degré d'autonomie de la variété belge de français. La valorisation explicite d'emplois belges est toujours formulée de façon très prudente, tandis que la condamnation est souvent faite de façon virulente. Ainsi, même si ce n'est pas toujours formulé en ces termes, le chroniqueur semble poser l'existence de belgicisms de bon et de mauvais aloi.

Dans le discours de Cléante, certains des contenus argumentatifs présentés par Remysen (2011) sont plus souvent mobilisés que d'autres, tant comme éléments de la description que comme éléments d'évaluation. Ainsi, l'argument du respect des règles morphosyntaxiques est celui qui a le plus de force pour permettre l'acceptation ou la condamnation d'un emploi, tandis que l'argument d'autorité n'est pas reconnu comme une raison suffisante pour accepter ou condamner un emploi. Le recours à l'argument de l'origine d'un emploi est

fortement lié au type de particularité traité : Cléante accepte ainsi les emprunts lexicaux, mais condamne les emprunts morphosyntaxiques. L'argument communicationnel est uniquement mobilisé pour mettre en garde les lecteurs du fait qu'un emploi pourrait ne pas être compris des interlocuteurs qui ne sont pas belges, même si Cléante admet plus ou moins indirectement que cet emploi permet l'intercompréhension entre ses compatriotes. Enfin, l'argument esthétique n'occupe aucune place dans la chronique de Cléante, qui le juge inapproprié tant pour l'acceptation que la condamnation des emplois linguistiques.

Si l'on trouve encore dans les « Tours de Belgique » quelques traces d'éléments caractéristiques du mouvement puriste des années 1960-1970 en Belgique francophone, la majorité des billets proposent une approche descriptive de la langue, et une vision ouverte à sa variation. Espace où se rencontrent différentes dynamiques normatives, cette chronique illustre ainsi une transition entre les courants prescriptivistes et descriptivistes.

Bibliographie

- AYRES-BENNETT (W.), « La persistance de l'idéologie linguistique des remarqueurs dans les chroniques de langage de 1925 à nos jours », *Circula*, 1 (printemps 2015), p. 44-68.
- BAL (W.), DOPPAGNE (A.), GOOSSE (A.), HANSE (J.), LENOBLE-PINSON (M.), POHL (J.), WARNANT (L.), *Belgicisms. Inventaire des particularités lexicales du français en Belgique*, Louvain-la-Neuve, Duculot, 1994.
- BOURGEOIS (A.), *Bibliographie des chroniques de langage publiées dans La Libre Belgique, Le Soir et Le Journal des Tribunaux (1963-1964-1965)*, 2 vol., mémoire de licence, Leuven, Katholieke Universiteit Leuven, 1981.
- CALVET (L.-J.), « Insécurité linguistique et représentations. Approche historique », in *Une ou des normes ? Insécurité linguistique et normes endogènes en Afrique francophone*, sous la direction de CALVET (L.-J.), MOREAU (M.-L.), Paris, Cirelfa/Didier Érudition, 1998, p. 9-17.

- CLÉANTE, « Au bout de la langue : 333 chroniques langagières ». *Marche Romane*, XL/1-4 (1990).
- CLÉANTE, *Tours et expressions de Belgique. Prononciation, grammaire, vocabulaire*, Bruxelles, Duculot, 2000.
- DE COSTER (N.), *Chroniques de langage publiées dans les journaux et périodiques belges de 1969 à 1971*, 2 vol., mémoire de licence, Leuven, Katholieke Universiteit Leuven, 1981.
- DEROO (A.), *Bibliographie des chroniques de langage publiées dans La Libre Belgique, Le Soir, Le Journal des Tribunaux et La Cité (1972-1973-1974)*, 2 vol., mémoire de licence, Leuven, Katholieke Universiteit Leuven, 1981.
- DELCOURT (C.), *Dictionnaire du français de Belgique*, Bruxelles, Le Cri, 1998-1999.
- DOPPAGNE (A.), *Belgicisms de bon aloi*, Bruxelles, Office du Bon Langage-Fondation Charles Plisnier, 1979.
- FRANCARD (M.), « Insécurité linguistique », in *Sociolinguistique. Les concepts de base*, sous la direction de MOREAU (M.-L.), Sprimont, Pierre Mardaga, 1997, p. 170-176.
- FRANCARD (M.), « Belgique », in *Manuel des francophonies*, sous la direction de REUTNER (U.), Berlin, De Gruyter Mouton, 2017, p. 180-203.
- FRANCARD (M.), FRANKE (G.), « Le “modèle français” dans la Communauté Wallonie-Bruxelles : icône ou image d’Épinal ? », *Le langage et l’homme*, 37/2 (2002), p. 41-55.
- FRANCARD (M.), GERON (G.), WILMET (R.), *Le français de référence : constructions et appropriations d’un concept ; actes du colloque de Louvain-la-Neuve, 3-5 novembre 1999*, 2 vol., Louvain-la-Neuve, Université catholique de Louvain : Institut de linguistique, 2000-2001.
- FRANCARD (M.), GERON (G.), WILMET (R.), « Diffusion et vitalité des particularités lexicales du français en Belgique : une enquête sociolinguistique », in *Les Belges : enregistreurs de tous les usages. Actes d’un colloque qui s’est tenu à l’université d’Édimbourg les 7 et 8 avril 2000 et publiés en bénéficiant du soutien du Service linguistique de l’Ambassade de France en Grande Bretagne*, sous la direction de WAKELY (R.), Edinburgh, Université of Edinburgh :

- School of European Languages & Cultures, French Section and Centre de Recherches Francophones Belges, 2002, p. 11-32.
- FRANCARD (M.) *et al.*, *Dictionnaire des belgicisms*. 2^e édition revue et augmentée, Louvain-la-Neuve, De Boeck Supérieur, 2015.
- FREMAUT (K.), *Bibliographie des chroniques de langage publiées dans Le Soir, La Libre Belgique et Le Journal des Tribunaux (1957-1958-1959)*, 2 vol., mémoire de licence, Leuven, Katholieke Universiteit Leuven, 1982.
- GAGNÉ (F.), VERREAULT (C.), MERCIER (L.), « La base de données textuelles ChroQué : un nouvel outil pour élargir la description du français en usage au Québec », in *Français du Canada – Français de France. Actes du sixième colloque international tenu à Orford, Québec, du 26 au 29 septembre 2000*, sous la direction de MERCIER (L.), Tübingen, Max Niemeyer, 2004, p. 247-261.
- GAUTHIER (F.), « Un observateur de la langue en retrait », *Le Soir*, (15 octobre 2015), p. 55.
- GOOSSE (A.), « Qu'est-ce qu'un belgicisme ? », *Bulletin de l'Académie royale de langue et de littérature françaises* (Bruxelles), LV/3-4 (1977), p. 345-367.
- HAMBYE (P.), FRANCARD (M.), « Normes endogènes et processus identitaires. Le cas de la Wallonie romane », in *Normes endogènes et plurilinguisme. Aires francophones, aires créoles*, sous la direction de BAVOUX (C.), PRUDENT (L.-F.), WHARTON (S.), Lyon, ENS, 2008, p. 45-60.
- HANSE (J.), DOPPAGNE (A.), BOURGEOIS-GIELEN (H.), *Chasse aux belgicisms*, Bruxelles, Office du Bon Langage-Fondation Charles Plisnier, 1971.
- HANSE (J.), DOPPAGNE (A.), BOURGEOIS-GIELEN (H.), *Nouvelle chasse aux belgicisms*. Bruxelles, Office du Bon Langage-Fondation Charles Plisnier, 1974.
- HOUBEINE (A.-M.), « L'Imaginaire Linguistique et son analyse », *Travaux de Linguistique*, 7 (2002a), p. 11-27.
- HOUBEINE (A.-M.), « Préface de la deuxième édition 2002 », *Travaux de Linguistique*, 7 (2002b), p. 7-8.

- HOUEBINE-GRAVAUD (A.-M.), « L'Imaginaire linguistique : un niveau d'analyse et un point de vue théorique », in *L'imaginaire linguistique*, sous la direction d'HOUEBINE-GRAVAUD (A.-M.), Paris, L'Harmattan, 2002, p. 9-21.
- KLINKENBERG (J.-M.), « La crise des langues en Belgique ; note sur la Belgique néerlandophone », in *La crise des langues*, sous la direction de MAURIS (J.), Québec/Paris, Conseil de la langue française/Le Robert, 1985, p. 93-146.
- KLINKENBERG (J.-M.), « Le français en Belgique », in *Histoire de la langue française. 1914-1945*, sous la direction d'ANTOINE (G.), MARTIN (R.), Paris, CNRS Éditions, 1995, p. 731-750.
- KLINKENBERG (J.-M.), « Le français en Belgique », in *Histoire de la langue française. 1945-2000*, sous la direction d'ANTOINE (G.), CERQUIGLINI (B.), Paris, CNRS Éditions, 2000, p. 701-718.
- LAFONTAINE (D.), *Les mots et les Belges*, Bruxelles, Ministère de la Culture, Service de la langue française, 1991.
- LIEBER (M.), *Maurice Grevisse und die französische Grammatik. Zur Geschichte eines Phänomens*, Bonn, Romanistischer Verlag, 1986.
- LIEBER (M.), « Maurice Grevisse, grammairien et chroniqueur de langage », in *L'Information Grammaticale*, 44 (1990), p. 35-40.
- MARTEL (P.), CAJOLET-LAGANIÈRE (H.), *Le français québécois. Usages, standard et aménagement*. Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1996.
- MOREAU (M.L.), BRICHARD (H.), DUPAL (C.), *Les Belges et la norme : analyse d'un complexe linguistique*, Bruxelles, Service de la langue française (Ministère de la Communauté française), Duculot, 1999.
- NEEFS (M.C.), *Les chroniques de langage publiées dans Le Soir, La Libre Belgique et Le Journal des Tribunaux pendant les années 1954, 1955 et 1956*, 2 vol., mémoire de licence, Leuven, Katholieke Universiteit Leuven, 1980.
- OSTHUS (D.), « Laienlinguistik und Sprachchroniken : Französisch und Okzitanisch », in *Romanische Sprachgeschichte. Ein internationales Handbuch zur Geschichte der romanischen Sprachen*, sous la direction d'ERNST (G.), GLESSGEN (M.D.), SCHMITT (C.), Berlin, Walter de Gruyter, 2006, tome 2, p. 1533-1546.

- OSTHUS (D.), « Linguistique populaire et chroniques de langage : France », in *Manuel de linguistique française*, sous la direction de POLZIN-HAUMANN (C.), SCHWEICKARD (W.), Berlin, De Gruyter Mouton, 2015, p. 160-170.
- PATZELT (C.), « Linguistique populaire et chroniques de langage : Francophonie », in *Manuel de linguistique française*, sous la direction de POLZIN-HAUMANN (C.), SCHWEICKARD (W.), Berlin, De Gruyter Mouton, 2015, p. 196-215.
- PAVEAU (M.-A.), ROSIER (L.), *La langue française. Passions et polémiques*, Paris, Vuibert, 2008.
- PICCAVET (K.), *Bibliographie des chroniques de langage publiées dans Le Soir et La Libre Belgique (1960-1961-1962)*, 2 vol., mémoire de licence, Leuven, Katholieke Universiteit Leuven, 1980.
- PÖLL (B.), *Le français langue pluricentrique ? Études sur la variation d'une langue standard*, Frankfurt/Main, Peter Lang, 2005.
- POHL (J.), *Trente ans d'études sur les parlers français de Belgique (1945-1975)*, Bruxelles, Université Libre de Bruxelles, Institut de Phonétique, 1975.
- POHL (J.), « Le français de Belgique est-il belge ? », *Présence francophone* (Sherbrooke), 27 (1985), p. 9-19.
- POORTERS (T.), *Bibliographie des chroniques de langage publiées dans Le Soir et La Libre Belgique (1977-1978-1979)*, 2 vol., mémoire de licence, Leuven, Katholieke Universiteit Leuven, 1982.
- REMYSEN (W.), « La chronique de langage à la lumière de l'expérience canadienne-française. Un essai de définition », in *Les journées de linguistique. Actes du 18^e colloque 11-12 mars 2004*, sous la direction de BÉRUBÉ (J.), GAUVAIN (K.), REMYSEN (W.), Québec, Centre interdisciplinaire de recherches sur les activités langagières, 2005, p. 267-281.
- REMYSEN (W.), *Description et évaluation de l'usage canadien dans les chroniques de langage : contribution à l'étude de l'imaginaire linguistique des chroniqueurs canadiens-français*, thèse de doctorat, Québec, Université Laval, 2009.

- REMYSEN (W.), « Le discours normatif des chroniqueurs de langage canadien-français : arguments avancés pour justifier certains emplois qui ont cours en français du Canada », in *Actes du XXV^e Congrès international de linguistique et de philologie romane (Innsbruck, 3-8 septembre 2007)*, sous la direction de ILIESCU (M.), SILLER-RUNGGALDIER (H.M.), DANLER (P.), Berlin, Walter de Gruyter, tome III, 2010, p. 673-684.
- REMYSEN (W.), « L'application du modèle de l'Imaginaire linguistique à des corpus écrits : le cas des chroniques de langage dans la presse québécoise », *Langage et société*, 35 (2011), p. 47-65.
- REY (A.), « Usages, jugements et prescriptions linguistiques », *Langue française*, 16 (1972), p. 4-28.
- SCHWARZE (C.), *Sprachschwierigkeiten, Sprachpflege, Sprachbewusstsein. Das Phänomen der Chronique de langage*, Konstanz, Universitätsverlag Konstanz, 1977.
- SCHWILDEN (W.), « Louis Chalon alias Cléante », *Le Soir*, (24 septembre 1991), en ligne, http://www.lesoir.be/archive/recup/%25252Flouis-chalon-alias-cleante_t-19910924-Z04FH6.html, consulté le 22 février 2018.
- TERRYN (R.), *Bibliographie des chroniques de langage publiées dans Le Soir, La Libre Belgique et Le Journal des Tribunaux (1947-1953 et 1975-1976)*, 2 vol., mémoire de licence, Leuven, Katholieke Universiteit Leuven, 1980.
- VISSER (J.), « Linguistique populaire et chroniques de langage : les français régionaux et les langues des minorités », in *Manuel de linguistique française*, sous la direction de POLZIN-HAUMANN (C.), SCHWEICKARD (W.), Berlin, De Gruyter Mouton, 2015, p. 242-261.